



Récupération du permis de conduire après la période de rétention

Par **Yabe**, le **16/09/2022** à **13:20**

Bonjour, mon fils a été contrôlé positif aux stupéfiants par un test salivaire lors d'un contrôle routier. Son permis lui a donc été retiré. Au bout de 7 jours, il n'a reçu aucun courrier recommandé stipulant la suspension. Peut-il demander à récupérer son permis étant donné que la période de rétention de 5 jours est terminée ? Merci pour vos éclaircissements

Par **LESEMAPHORE**, le **16/09/2022** à **13:54**

Bonjour

C'est trop tard, fallait le demander dans les 12 heures suivantes des 120 heures de rétention.

Maintenant la demande doit être formelle par LRAR pour envoi par poste à l'adresse déclarée ;

Et fréquemment l'auteur de la mesure répond quand il a le temps, ah mais on l'a plus, voir avec la préfecture